

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 20 janvier 2022

PARTICIPANTS

Etaient présents (par visio-conférence) :

- M. Yvan SCHMITT, Proviseur,
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'action culturelle,
- Mme Solène LE DOZE, Présidente du Bureau de l'APE,
- Mme Déborah FROISSARD, Vice-Présidente du Bureau de l'APE,
- M. Antoine BERTOUT, Trésorier du Bureau de l'APE,
- Mme Pascale DEVISME, Secrétaire du Bureau de l'APE,
- Mme Anna CHENEL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Faye DO, membre du Bureau de l'APE,
- M. Jean MAURY, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Laurence BARRET, représentante des enseignants du secondaire,
- M. Alain GROLET, représentant des enseignants du primaire.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- Mme Magosha FRÉQUELIN, Attachée de coopération linguistique.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marine SIMON, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 16h

Heure de fin : 17h15

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2021
3. Déclarations de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finances
5. Commission Communication
6. Commission RH
7. Commission Cantine
8. Commission AES
9. Commission Travaux
10. Commission Transports

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

11. Commission Numérique

12. Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032

13. Divers :

- Etat des lieux sur les nouveaux arrivants en Janvier 2022
- Possibilité d'acheter des tests salivaires ? Prix ?
- Plans pour vaccination des élèves de plus de 12 ans et moins de 12 ans, quels vaccins, rappels pour les plus de 12 ans ? Validation avec le pass sanitaire ?
- Protocole sanitaire : état des lieux, durée isolement et fréquence des tests, à partir de combien de niveaux fermés l'école ferme-t-elle ?
- Suggestion d'un parent : garderie pour les maternelles

14. Date de la prochaine Réunion plénière avec les membres du Bureau de l'APE

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

4. COMMISSION FINANCES

Suivi budgétaire exercice 2022 :

Après la construction du budget 2022 en collaboration avec la commission finances, M. MONIER souligne l'importance désormais de la mise en place d'un suivi et d'un accompagnement de ce budget. Il propose donc un découpage du budget par trimestre, avec des points attendus et des niveaux de dépenses qui varient d'un trimestre sur l'autre en fonction des flux identifiés.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Dépenses par trimestre

Nature de charges	1er TR 2022	2em TR 2022	3em TR 2022	4em TR 2022	BI 2022
Achats					
TOTAL	4 014 000,00	5 368 500,00	4 353 000,00	3 887 940,00	17 623 440,00
Sous traitance et services extérieurs					
TOTAL	11 532 000,00	1 864 000,00	1 799 000,00	3 737 000,00	18 932 000,00
Autres services extérieurs					
TOTAL	7 212 598,00	6 712 796,00	3 743 346,00	6 714 260,00	24 383 000,00
Impôts et taxes et versement assimilés					
TOTAL	75 000,00	253 000,00	766 000,00	241 000,00	1 335 000,00
Charges de personnel (contrats locaux)					
TOTAL	39 315 310,62	37 528 572,71	44 957 669,66	41 600 245,84	163 401 798,83
Autres Charges de gestion courante					
TOTAL	41 340 306,00	37 438 554,00	26 119 030,00	26 432 720,00	131 330 610,00
Charges financières					
TOTAL	0	330 000,00	0	0	330 000,00
Charges exceptionnelles					
TOTAL				20 500 000,00	20 500 000,00
Dotations aux amortissements et provisions					
TOTAL				35 000 000,00	35 000 000,00
TOTAL GENERAL	103 489 214,62	89 165 422,71	81 738 045,66	138 113 165,84	412 835 848,83

A titre d'exemple :

- Sous traitance et services extérieurs : on passe de 11.532.000 THB au 1^{er} trimestre à 1.864.000 au 2^{ème} trimestre, les 11.532.000 THB s'expliquent par le paiement des loyers qui interviennent en janvier ;
- Autres charges de gestion courante : les volumes importants du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre correspondent aux factures prévisionnelles AEFE (février et mai).

A propos des dépenses, la seule inquiétude à ce jour porte sur les mesures anti Covid et d'achat de tests ATK, car sur les 1 million de THB provisionné à ce titre, un quart a déjà été consommé. Cependant, un éventuel dépassement sur ces crédits pourra être compensé par l'excédent prévu des recettes sur la période.

Ce découpage par trimestre correspond aux cycles repérés et identifiés, de manière à avoir des attendus et pouvoir ensuite baliser l'exécution du budget en fonction de chaque trimestre et en surveiller la trajectoire.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Recettes par trimestre

Nature des recettes	1er TR 2022	2em TR 2022	3em TR 2022	4ème TR 2022	TOTAL BI 2022
Prestations de services					
TOTAL	86 140 146,00	119 186 946,00	126 500 688,00	5 732 953,00	337 560 733,00
Autres produits des activités annexes					
TOTAL	810 000,00	910 000,00	170 000,00	727 539,00	2 617 539,00
Subventions et dons					
TOTAL	12 389 273,00	12 389 273,00	16 519 030,00	20 500 000,00	61 797 576,00
Produits financiers					
TOTAL	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	700 000,00
Produits exceptionnels					
TOTAL				1 860 000,00	1 860 000,00
Reprises sur provisions pour risques et charges					
TOTAL			8 300 000,00		8 300 000,00
TOTAL GENERAL	99 339 419,00	132 836 219,00	151 489 718,00	29 170 492,00	412 835 848

Les recettes se découpent logiquement également par trimestres, lesquels correspondent à des moments de facturation particuliers (2ème TR enregistrement par exemple des frais de première inscription, 3ème TR enregistrement de la première facturation pour l'année scolaire suivante).

Le calcul d'un résultat par trimestre, compte tenu de la forte variabilité des dépenses et des recettes d'un trimestre sur l'autre n'a pas vraiment de sens. Le résultat s'apprécie sur l'intégralité de l'année civile.

Il est intéressant de noter que la trajectoire est bonne et correspond à ce qui était attendu pour ce début d'année, malgré le contexte sanitaire incertain. On note à ce jour 925 élèves inscrits, et 3 de plus sont prévus au 31 janvier. Rappelons qu'il avait été estimé un effectif de 920 élèves pour la construction du budget 2022 en Janvier 2022, et 950 en Septembre 2022. Le premier trimestre est donc bien engagé. Le 2^{ème} trimestre sera ensuite l'occasion de constater les nouvelles inscriptions.

Point sur le nombre d'élèves attendus :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 (donc en 15 jours) pour la rentrée scolaire 2022-2023, 9 personnes se sont inscrites pour la première fois au LFIB, dont 6 en petite section.

On compte en janvier 2022 pour l'année scolaire en cours 20 nouvelles familles, ainsi que 35 retours. Il y a donc en janvier 2022, 55 élèves de plus qu'en décembre 2021, soit quasiment 100 élèves de plus qu'à la rentrée de septembre 2021. Dans un contexte sanitaire assez peu rassurant, cette dynamique est encourageante.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2021-2022 :

A l'arrivée en poste de M. MONIER, les impayés antérieurs à l'année scolaire 2021-2022 s'élevaient à 16 millions de THB, et le travail de recouvrement réalisé depuis septembre 2021 a permis de faire descendre ce montant à 8 millions de THB. Mais le recouvrement à présent n'avance plus et fait face à un blocage. M. MONIER suggère alors la possibilité d'avoir recours à un huissier de justice ou à un organisme de recouvrement, payé au recouvrement, par exemple avec un pourcentage des sommes recouvrées. Un huissier aurait une capacité d'action, comme la possibilité de se rendre au domicile des personnes concernées, et serait donc plus efficace. Cependant certaines familles ont déjà quitté la Thaïlande (cela représente 2 millions de THB sur les 8 millions de THB restants), ce qui complique d'autant plus le recouvrement. Il y a aussi la problématique des élèves qui sont boursiers à taux partiel et qui n'ont pas réglé leur quotité, et d'élèves qui n'étaient pas boursiers, qui le sont devenus entre temps, et qui ont des arriérés. Certaines décisions difficiles devront probablement être prises l'année prochaine, notamment sur des classes à examens, avec la question d'accueillir ou non les élèves dont les familles ne règlent pas leurs impayés.

M. MAURY demande si cette pratique est courante dans les autres établissements scolaires en Thaïlande, et si elle ne risquerait pas de porter préjudice à l'image du lycée. M. MONIER répond que dans les établissements en gestion directe, la responsabilité du comptable ne peut être dérogée par l'AEFE qu'à partir du moment où un huissier est saisi. Il y a donc une obligation pour le comptable d'avoir recours à un huissier. Concernant le fait que cette pratique puisse être perçue comme menaçante, il y a toutefois une nécessité de mettre les parents qui ne paient pas devant leurs responsabilités. Cela ne veut pas dire que le recouvrement des impayés doit se faire en un seul paiement, il y a évidemment un accompagnement et des échéanciers qui sont mis en place. L'important étant que les personnes en situation d'impayés fassent preuve de bonne foi.

M. REAUD précise que ce type de problématique ne se pose généralement pas dans les autres établissements en Thaïlande car les frais de scolarité doivent être payés en amont, et que si ceux-ci ne sont pas acquittés lors de la reprise des classes, les enfants ne sont tout simplement pas acceptés à l'école.

Pour M. MONIER, la seule solution pour éviter les impayés est en effet de demander le versement des frais de scolarité en amont. C'est ce qui est d'ailleurs pratiqué dans d'autres établissements de l'AEFE dans le monde. La mise en place d'un paiement en amont peut cependant être compliquée, en particulier pour les cas des élèves boursiers. Il ajoute que l'AEFE a diffusé en 2015 une circulaire sur cette question du recouvrement, qui légalise la pratique des relances. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs jugé, en 2003 et en 2004, qu'il n'y avait aucune obligation de service public éducatif pour un établissement français à l'étranger. Etant un établissement privé, le LFIB pourrait tout à fait légalement refuser une inscription pour cause d'impayés antérieurs ou demander un recouvrement.

Lancement du projet EDUKA :

Le logiciel EDUKA est un nouvel outil de gestion qui permet de centraliser l'ensemble des activités de l'établissement (scolaires, périscolaires, associations sportives, etc.), avec un point de facturation unique et un pôle d'inscription divisé par types d'activités. Le contrat entre

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

la compagnie détentrice du logiciel et le LFIB a été signé, et la mise en exercice de ce nouvel outil se fera ensuite de manière progressive :

- mars – avril : inscriptions nouvelles (élèves primo arrivants) ;
- mai : gestion des réinscriptions ;
- juin : bascule de tous les élèves dans les bases et interconnexion avec Pronote ;
- septembre : premières factures avec le logiciel et utilisation du portail dédié aux parents ;
- janvier 2023 : mise en connexion de toutes ces données avec le nouveau logiciel comptable.

Cette mise en place va donc prendre une année mais elle est aussi l'occasion d'une remise en question des procédures actuelles, d'un questionnement sur le fonctionnement pour pouvoir le simplifier au maximum et le rendre le plus efficient possible.

Mme LE DOZE prend ensuite la parole pour relayer une question de la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger), qui a demandé à l'APE si les budgets et les augmentations de budget étaient votées en Assemblée Générale. M. SCHMITT répond que depuis les changements intervenus en septembre 2020 dans la gouvernance de l'établissement, et selon la convention entre l'AEFE et l'organisme gestionnaire, l'organisme gestionnaire est la FFE. Il est donc normal que le budget et ses modifications soient votés au CA du LFIB, et non en AG des parents.

Sur la demande de Mme LE DOZE, cette convention et son avenant seront transmis au Bureau de l'APE.

5. COMMISSION COMMUNICATION

Mme LE DOZE informe les membres qu'un premier retour sur les termes de référence pour le site internet a été réalisé. Concernant les recrutements, l'appel à candidatures pour le poste de chargé(e) de communication s'est clôturé le 15 janvier, et celui pour le poste de chargé(e) du sponsoring prendra fin le 30 janvier.

6. COMMISSION RH

M. REAUD fait part du recrutement de deux orthophonistes, qui prendront leurs fonctions début mars. Leurs visas et permis de travail sont en cours d'obtention.

M. SCHMITT fait savoir aux membres qu'une enseignante de mathématiques doit rentrer en France pour des raisons de santé, une candidature a été retenue pour son remplacement. Ce remplaçant se trouve déjà en Thaïlande, un mail sera envoyé aux parents dès que ce recrutement sera confirmé.

Concernant les recrutements en cours pour les postes dans les domaines de la communication. Une trentaine de personnes ont envoyé leur candidature pour le poste de chargé(e) de communication, M. REAUD précise cependant que sur ces postulants seulement

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

4 sont de nationalité thaïlandaise. Un tri sera fait entre les candidats, et il sera demandé à ceux qui répondent aux critères s'ils parlent thaïlandais, dont la maîtrise est indispensable pour le poste (traductions à faire). Mme FROISSARD intervient pour rappeler que sur la fiche de poste il est mentionné « thaï fortement recommandé » et non obligatoire. Mme LE DOZE est d'avis de s'en tenir à ce qui a été écrit sur la fiche de poste, et ajoute qu'un profil correspondant à tous les critères demandés n'est pas facile à trouver, qu'il ne faut donc pas sélectionner en fonction de la nationalité mais chercher la bonne personne pour les missions demandées.

M. MONIER précise qu'un ajustement sera à faire par rapport au niveau de rémunération si la personne recrutée n'est pas de nationalité thaïlandaise, car pour l'instant le salaire proposé est calculé sur la même grille que pour la chargée de communication actuelle et ne prend pas en compte les avantages financiers attribués aux étrangers.

Les entretiens sont prévus pour le 28 janvier, après une phase de sélection sur dossier.

Pour le poste de chargé(e) de sponsoring, M. REAUD signale aux membres que seulement deux personnes ont candidaté, toutes deux actuellement en France. Mme FROISSARD suggère de proposer ce CDD à des personnes ayant postulé pour le poste de chargé(e) de communication, qui pourraient avoir les compétences demandées et être intéressées. Mme LE DOZE ajoute que l'offre de candidature a été publiée à nouveau sur les différents réseaux sociaux et que dans le cas où aucun candidat adéquat ne serait identifié, il serait possible d'envisager que le/la nouveau/elle chargé(e) de communication du LFIB effectue ce travail. M. REAUD explique qu'il pense qu'il ne s'agit pas du même profil. M. MAURY suggère qu'à défaut cette mission soit sous-traitée par une agence spécialisée, Mme LE DOZE répond que cela nécessiterait un budget très important.

7. COMMISSION CANTINE

Une rencontre devait être organisée entre les parents et Epicure, l'occasion pour les parents d'élèves de goûter les plats proposés, mais il a été décidé de la repousser tant que les plats sont encore servis dans des lunchboxs.

L'utilisation des lunchboxs pose en effet toujours le problème de la température des plats, qui ne sont pas assez chauds quand les élèves les récupèrent. La commission cantine réfléchit à une autre manière d'organiser la cantine comme par exemple séparer les deux files de services par une barrière, ce qui permettrait d'avoir deux « bulles » en même temps, ou d'échanger la salle utilisée par les CM2 avec celle des professeurs.

Un système de carte de paiement est à l'étude pour faciliter l'achat de repas par les lycéens non-inscrits à la cantine et les personnels. Jusqu'à maintenant, ces derniers doivent acheter des coupons qui sont ensuite recomptés, ce qui demande du temps et de l'organisation. La commission a rencontré plusieurs sociétés proposant des cartes magnétiques pour le paiement, et a également les informations de la société Rabbit. Un travail est à faire ensuite pour s'assurer que la mise en place d'un système de ce type soit intéressante d'un point de vue financier, mais aussi pour alléger la charge de travail.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le District a réalisé récemment une visite de la cantine qui s'est très bien déroulée. Des tests ont été effectués sur l'ensemble des fontaines d'eau potable, qui ont confirmé qu'aucun problème n'est à signaler. Le District a également distribué des kits de tests supplémentaires qui seront utilisés pour analyser la nourriture proposée par les kiosques de Cafe di Maria. Il a également été demandé au District qu'à leur prochaine visite de l'établissement (visites deux fois par an), ils visitent également les kiosques de Cafe di Maria.

8. COMMISSION AES

M. FENART présente les avancées de la commission AES. Une enquête de satisfaction a été envoyée aux parents, dont les réponses ont été utiles pour faire des retours aux animateurs. La remarque la plus récurrente concerne le fait que les parents ne sont pas vraiment au courant de ce qui est fait concrètement dans ces activités et des progressions de leurs enfants. Un travail est donc à faire sur la communication par les animateurs aux parents des contenus de leurs activités et de leurs avancements. Il note qu'une famille a signalé un incident dans l'activité taekwondo, une enquête par l'établissement est en cours. Il est conseillé aux familles de contacter directement le LFIB si un incident de quelque nature que ce soit se produit.

La commission AES par prudence a décidé de continuer à suivre une organisation en « bulles » pour le deuxième semestre. Un nouveau planning est proposé, avec plus de créneaux ouverts pour les grandes sections et de nouvelles propositions d'activités (ultimate frisbee, création couture, théâtre).

Un point a été fait avec M. MONIER à propos de la mise en place progressive du logiciel EDUKA et de son utilisation pour les inscriptions aux AES et leur facturation. De plus le site ACTIVISHOP a contacté le LFIB pour informer qu'ils souhaitent mettre fin au contrat car ils arrêtent leur activité. Une transition entre les deux systèmes était de toute façon prévue. Mme LE DOZE attire l'attention sur le fait que le nouveau site internet devra être compatible avec EDUKA.

Mme FROISSARD ajoute qu'il a été décidé de ne pas autoriser la réinscription à la deuxième session d'AES, des enfants dont les familles n'ont pas encore réglé leur inscription pour le premier semestre. M. MONIER précise que les possibilités de facturation du logiciel EDUKA pourront permettre de lier la situation de paiement des frais d'inscriptions aux AES et à l'AS. Il a été en effet constaté que certaines familles en situation d'impayés pour les frais de scolarité ont dans le même temps inscrit leur(s) enfant(s) à des AES ou à l'AS.

Mme FROISSARD et M. FENART interrogent sur la politique de remboursement en cas de fermeture d'une « bulle » et donc d'une incapacité à suivre les activités, même pour une semaine. M. MONIER répond que lorsque les CP ont été isolés hors de l'établissement en décembre dernier, les AES ont été remboursées. Dans un souci de cohérence, cette même logique sera appliquée pour les fermetures de « bulles » qui ont suivi. Cependant, la question mérite d'être posée sur la pertinence d'un remboursement pour une seule séance. Il est

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

rappelé que le règlement des AES stipule que les tarifs des activités tiennent compte d’une annulation par session (par le LFIB ou l’animateur), c’est seulement au-delà d’une annulation par session qu’un remboursement et/ou un avoir est prévu.

Concernant l’échéancier, M. FENART précise que le nouveau planning sera envoyé aux parents dans la semaine du 24 au 28 janvier, qui pourront inscrire leurs enfants du 31 janvier au 7 février. Le paiement est demandé au plus tard le 18 février.

9. COMMISSION TRAVAUX

Comme habituellement, la commission Travaux réalise un suivi régulier des activités via les rapports de maintenance. Des contrôles de la qualité de l’air sont également pratiqués.

Une coupure d’eau est survenue le 18 janvier dans le bâtiment du secondaire, le système de pompes du bâtiment a été changé pour régler le problème.

Un travail est en cours avec le responsable technique de recensement des compétences et des besoins en formation de chacun des membres de l’équipe technique, afin d’organiser des formations et de s’appuyer plus sur l’équipe actuelle plutôt que de faire appel à des prestataires extérieurs, ce qui permettra de faire des économies.

10. COMMISSION TRANSPORTS

L’appel d’offre pour le service de transports a été transmis par le Bureau de l’APE à l’équipe de direction du LFIB, qui doit le réviser et faire rapidement parvenir ses retours afin de le publier au plus vite.

Mme CHENEL demande si la distanciation dans les transports scolaires continuera à être imposée. M. REAUD répond que la distanciation dans les véhicules a prouvé son efficacité dans les situations de cas positifs, et que par prudence elle continuera à être appliquée en février. Des communications sont faites régulièrement par le LFIB pour informer du maintien du protocole sanitaire, dans les transports scolaires comme au sein de l’établissement.

11. COMMISSION NUMÉRIQUE

M. SCHMITT précise que cette commission ne se réunit que deux fois par an, il n’y a donc pas d’actualité la concernant depuis la dernière réunion plénière. Il suggère de retirer cette commission de l’ordre du jour des futures réunions plénières avec le Bureau de l’APE.

12. GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

Une fiche de gouvernance (en relecture) a été réalisée pour définir le fonctionnement du groupe de travail et permettre un suivi précis de ses avancées.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Une rencontre a eu lieu avec l'un des membres du groupe des propriétaires du terrain actuel pour essayer de progresser sur les possibilités d'achat du terrain, mais pour le moment les propriétaires préfèrent garder le terrain en location.

Mme SOLESSE et sa société ont apporté leur soutien au groupe de travail en proposant diverses pistes. Plusieurs visites de terrain ont eu lieu, terrains qui sont intéressants du point de vue du prix mais moins du point de vue de leur localisation. D'autres pistes sont encore à explorer.

Le calendrier recommandé par l'Ambassadeur de France en Thaïlande prévoyait de se limiter à trois pistes à la fin de l'année 2021. Cependant il a été permis de s'accorder une certaine flexibilité pour pouvoir continuer à analyser les différentes options actuelles.

13. DIVERS

Tests salivaires :

Le Bureau de l'APE suggère l'idée de remplacer les tests ATK actuels par des tests salivaires, rapportés dans les médias comme plus efficaces sur la détection du Covid mais aussi plus faciles à réaliser sur de jeunes enfants. M. SCHMITT répond qu'il n'a pas encore été démontré que ces tests aient réellement une efficacité renforcée, et qu'ils sont également plus chers que les ATK utilisés actuellement (10 THB de plus par test, sachant que l'établissement distribue environ 1.100 tests par semaine). Mme LUBIN intervient pour signaler que l'Ambassade de France effectue actuellement des recherches sur les tests salivaires et leur efficacité. Si ces recherches livrent des résultats intéressants, ils seront communiqués au LFIB et un achat groupé de tests salivaires en France pourra être envisagé.

Vaccination :

Mme LUBIN informe les membres que l'Ambassade de France en Thaïlande a transmis à Paris ses demandes en termes de prévision du nombre de vaccins nécessaires dans l'optique d'une campagne de vaccination en mars 2022. Cette nouvelle campagne de vaccination devrait pouvoir avoir lieu, mais il y a encore une incertitude sur le type de vaccin qui sera livré. L'objectif étant de pouvoir disposer de vaccins pouvant servir à une 3^{ème} dose, mais aussi de vaccins avec un dosage pédiatrique pour les parents qui souhaiteraient faire vacciner leurs enfants à partir de 5 ans. La campagne de vaccination organisée par l'Ambassade respectera strictement les recommandations vaccinales françaises.

Mme FROISSARD pose la question des possibilités de faire reconnaître une 3^{ème} dose réalisée en Thaïlande pour le pass sanitaire français. Mme LUBIN répond qu'actuellement il est possible de passer par une plateforme en ligne pour faire convertir son attestation de vaccination en Thaïlande en pass sanitaire français. Mais cette procédure en ligne ne sera bientôt plus nécessaire car un accord de reconnaissance du pass sanitaire thaïlandais par les autorités françaises est en cours de promulgation.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

M. REAUD ajoute qu'en Thaïlande actuellement, il est de plus en plus simple pour un adulte de se faire vacciner, même pour la 3^{ème} dose. En revanche, la vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans a été approuvée mais n'est encore mise en œuvre pour le moment.

Mme FROISSARD demande si les enseignants ont pu bénéficier d'une 3^{ème} dose de vaccin. Certains d'entre eux ont en effet pu obtenir une 3^{ème} dose, en Thaïlande ou lors de leur retour en France pour les congés de fin d'année.

Protocole sanitaire :

Il a été adopté le 17 janvier en CHSCT un nouveau protocole sanitaire, validé le 18 janvier par la commission Hygiène et Sécurité. Ce nouveau protocole sanitaire comprend la réduction de la durée de l'éviction scolaire (10 jours en cas de cas positif avec un retour dans l'établissement possible sur présentation d'un certificat médical de rétablissement, 7 jours en cas de cas contact à haut risque). M. SCHMITT salue la réactivité et l'efficacité des enseignants dans la mise en place du basculement en EAD.

La fréquence des tests est toujours d'un test par semaine réalisé le samedi matin pour permettre, en cas de résultat positif, de faire un test PCR dans le week-end.

Le Bureau de l'APE souhaitait savoir à partir de combien de niveau en EAD l'intégralité des enseignements basculeraient à distance. M. SCHMITT répond que les enseignements seront maintenus en présentiel tant que cela sera possible.

Mme DEVISME demande ce qui est prévu dans le cas d'un enfant cas contact à haut risque et maintenu en isolement à la maison alors que le reste de sa bulle continue de suivre les cours en présentiel. M. SCHMITT répond qu'une liste des élèves en isolement est maintenue à jour quotidiennement pour être transmise aux enseignants, et ces derniers partagent le plus d'éléments possibles sur Pronote. Mme BARRET ajoute que les enseignants partagent déjà dans tous les cas les cours sur Pronote et Classroom, et que les élèves ont toujours la possibilité de consulter les documents de cours et de déposer leurs travaux et questions.

Garderie pour les maternelles :

Mme FROISSARD relaie la demande de certains parents, notamment d'élèves en maternelle, de proposer un service de garderie. Cette proposition sera étudiée par la direction.

14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au mercredi 9 mars 2022 à 15h.